



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

grenouilles

Question écrite n° 24642

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt sur le développement de l'élevage industriel de grenouilles, appelé la raniculture, pour la consommation en France. Il lui demande de bien vouloir lui faire part de ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

La raniculture est une activité réputée agricole au titre de l'article L. 311-1 du code rural et de la pêche maritime. Aussi tout éleveur professionnel de grenouilles peut-il prétendre à l'octroi d'aides nationales mises en place par le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt : dotation jeune agriculteur, dispositif agriculteur en difficulté. Les produits de la raniculture ne sont pas expressément visés par la politique agricole commune ou par la politique commune de la pêche ; toutefois, une partie du cycle de développement des espèces de grenouilles étant dépendante du milieu aquatique, il est d'usage d'assimiler la raniculture à une activité « quasi aquacole » et donc d'admettre l'octroi d'une aide du fonds européen pour la pêche (FEP) en vue de cofinancer des investissements productifs destinés à l'élevage industriel de grenouilles. Il convient également de souligner que le projet de règlement relatif au fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP), instrument financier en cours de négociation qui succédera au FEP pour la période de programmation 2014-2020, prévoit dans sa version actuelle de mieux accompagner la diversification des activités aquacoles, ce qui devrait faciliter le soutien au développement de la raniculture. Tout demandeur pourra se rapprocher de la direction départementale des territoires compétente, en fonction du lieu d'implantation de ses installations, pour solliciter une subvention au titre de la mesure dédiée à l'aquaculture continentale, prévue par le programme opérationnel du FEP.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24642

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 avril 2013](#), page 4303

Réponse publiée au JO le : [25 juin 2013](#), page 6741